



**IMPORTANT : conserver une photocopie de la convention. Elle peut vous être demandée par les co-financeurs publics.**

**Convention simplifiée d'adhésion à un projet collectif d'amélioration de la compétence des salariés dans les PME** au titre de la convention signée avec le Fonds Social Européen et de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) signé avec l'État et le Conseil Régional de Bourgogne.

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur**

.....  
**en qualité de** .....  
**de la société** .....

déclare avoir pris connaissance des termes du programme FSE "Compétitivité régionale et emploi 2007-2013" axe I, mesure 12 "Développement des compétences et amélioration de la qualification" et du projet collectif porté par AGEFOS PME Bourgogne, et demande à y adhérer.

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre **les actions contenues dans le projet collectif** déposé par AGEFOS PME Bourgogne auprès du Fonds Social Européen et dans le cadre de l'EDEC pour l'année 2010.

AGEFOS PME Bourgogne réglera directement les dépenses aux organismes de formation au titre du mandat donné par l'entreprise. À ce titre, AGEFOS PME Bourgogne mettra à disposition de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle si nécessaire, les pièces justificatives nécessaires à la vérification de la réalité et de la validité des actions prévues, dans le cadre du projet précité.

L'entreprise a été informée des indicateurs statistiques obligatoires (cf. bulletin d'inscription "Actions collectives RH 2010") mentionnés dans les conventions passées au titre du FSE et de l'EDEC pour permettre un suivi qualitatif des actions co-financées dans ce cadre.

Enfin, l'entreprise s'engage à **informer tous les salariés bénéficiaires d'une formation "Actions collectives RH 2010" de son co-financement par le FSE et par l'État**. Par ailleurs, toute publication ou communication devra faire mention du Fonds Social Européen et de l'État.

L'entreprise est informée par AGEFOS PME Bourgogne de la **possibilité d'être soumise à un contrôle par les différentes instances communautaires concernées ainsi que par les organes nationaux de contrôle**.

L'entreprise déclare être à jour de ses obligations sociales et fiscales.

La présente convention est valable pour l'année 2010 et concerne exclusivement les actions de formation réalisées en 2010.

Le non-respect des clauses ci-dessus mettrait fin au conventionnement dans le cadre du projet collectif porté par AGEFOS PME Bourgogne.

Pour l'année 2010, la prévision de participation des différents co-financeurs s'établit comme suit<sup>(3)</sup> :

AGEFOS PME Bourgogne.....40 % du coût  
Fonds Social Européen.....42,86 % du coût  
État.....17,14 % du coût

<sup>(3)</sup> Sous réserve de l'acceptation des financements selon les critères d'éligibilité.

Dispositif co-financé par le Conseil Régional de Bourgogne, l'État et le Fonds Social Européen.



# LES RESSOURCES humaines au service du développement

Intitulé du stage	Cautions ou Coût TTC	Cautions ou Coût total
-------------------	----------------------	------------------------

## Professionalisez votre gestion des compétences

- |  |         |       |         |
|--|---------|-------|---------|
| <input type="checkbox"/> Entretien professionnel - formation pour les encadrants | 2 jours | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Manager avec performance                                | 2 jours | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Devenir formateur interne occasionnel                   | 2 jours | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Gérer les compétences de l'entreprise                   | 2 jours | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Actualiser ses connaissances en législation sociale     | 2 jours | 100 € | → ..... |

## Développement professionnel et personnel

- |   |                        |       |         |
|---|------------------------|-------|---------|
| <input type="checkbox"/> Optimiser son temps  | 2 jours                | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Prévenir et gérer les conflits   | 2 jours                | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Bien gérer sa dernière partie de carrière                                  | 2 jours                | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Réunions efficaces   | 2 jours                | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Entretien professionnel - formation pour les salariés                      | 1 jour                 | 50 €  | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Savoirs de base : Français   | à la carte : 70 h maxi | 250 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Savoirs de base : Mathématiques  | à la carte : 70 h maxi | 250 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Savoirs de base : Français Langue Étrangère                                | à la carte : 70 h maxi | 250 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> Bilan de compétences (cocher pour recevoir les modalités de mise en œuvre) |                        |       |         |
| <input type="checkbox"/> VAE (cocher pour recevoir les modalités de mise en œuvre)                  |                        |       |         |

## Hygiène, sécurité, conditions de travail

- |   |          |       |         |
|---|----------|-------|---------|
| <input type="checkbox"/> SST initiation | 2 jours  | 100 € | → ..... |
| <input type="checkbox"/> SST recyclage  | 0,5 jour | 50 €  | → ..... |

Formation de tuteur (cocher pour recevoir les modalités de mise en œuvre)

**Total cautions ou montant TTC à régler ▶ .....**  
**(chèque à libeller à l'ordre d'AGEFOS PME)**



## DOCUMENT À RETOURNER À :

**AGEFOS PME Bourgogne**

5, rue Louis de Broglie  
BP 56623 - 21066 DIJON Cedex

### Nom et prénom du signataire :

Donne délégation de paiement, au titre de mon entreprise, à AGEFOS PME pour procéder au règlement direct de la formation auprès de l'organisme de formation.

Pour l'entreprise, **Cachet et signature**

Fait à ..... le .....



Un bulletin d'inscription **PAR STAGIAIRE**. Dans le cas où vous souhaiteriez inscrire d'autres stagiaires, veuillez photocopier cette feuille.

## ENTREPRISE

Raison sociale .....

Nombre de salariés (effectif en équivalent temps plein) .....

N° de SIRET ..... Code NAF .....

Adhérent AGEFOS PME N° .....  Non adhérent

Responsable : Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

E-mail .....

## STAGIAIRE & STAGE

Nom et prénom .....

H/F ..... Qualification <sup>(1)</sup> ..... Âge .....

	DATE(S)	LIEU
<input type="checkbox"/> Entretien professionnel formation pour les encadrants	Lundis 27 septembre et 4 octobre	
<input type="checkbox"/> Manager avec performance	<input type="checkbox"/> mercredis 29 sept. et 6 oct. <input type="checkbox"/> mercredis 13 et 20 octobre	
<input type="checkbox"/> Devenir formateur interne occasionnel	mercredis 27 octobre et 3 novembre	
<input type="checkbox"/> Gérer les compétences de l'entreprise	mercredis 10 et 17 novembre	
<input type="checkbox"/> Actualiser ses connaissances en législation sociale	<input type="checkbox"/> lundis 22 et 29 novembre <input type="checkbox"/> mercredis 24 nov. et 1 <sup>er</sup> déc.	
<input type="checkbox"/> Optimiser son temps	lundis 8 et 15 novembre	
<input type="checkbox"/> Prévenir et gérer les conflits	lundis 6 et 13 décembre	
<input type="checkbox"/> Bien gérer sa dernière partie de carrière	mercredis 8 et 15 décembre	
<input type="checkbox"/> Réunions efficaces	mardis 12 et 19 octobre	
<input type="checkbox"/> Entretien professionnel formation pour les salariés	lundi 25 octobre	
<input type="checkbox"/> Savoirs de base : Français	En fonction du calendrier de l'organisme de formation	
<input type="checkbox"/> Savoirs de base : Mathématiques	En fonction du calendrier de l'organisme de formation	
<input type="checkbox"/> Savoirs de base : Français Langues Étrangère	En fonction du calendrier de l'organisme de formation	
<input type="checkbox"/> Bilan de compétences (cocher pour recevoir les modalités de mise en œuvre)		
<input type="checkbox"/> VAE (cocher pour recevoir les modalités de mise en œuvre)		
<input type="checkbox"/> SST initiation	lundis 11 et 18 octobre	
<input type="checkbox"/> SST recyclage	vendredi 15 octobre	
<input type="checkbox"/> Formation de tuteur (cocher pour recevoir les modalités de mise en œuvre)		

Cette formation se fait-elle dans le cadre du DIF ?  OUI  NON  
(départ en formation à l'initiative du salarié, sur demande écrite, en accord avec l'employeur) <sup>(2)</sup>

Si OUI :  Hors temps de travail  Pendant le temps de travail

Nombre d'heures DIF utilisées.....

**SIGNATURE DU STAGIAIRE**  
(obligatoire si mobilisation du DIF)

- (1) **Qualification :**
- 1 - Ouvrier non qualifié
  - 2 - Ouvrier qualifié
  - 3 - Employé
  - 4 - Technicien, agent de maîtrise, VRP
  - 5 - Ingénieur et cadre
  - 6 - Dirigeant salarié
  - 7 - Dirigeant non salarié ou bénévole

(2) La mobilisation du DIF dans le cadre de ce dispositif ne concerne que les salariés en CDI.



## COÛT DU STAGE par jour et par personne

- Entreprise de moins de 50 salariés adhérente à AGEFOS PME : **Gratuit** <sup>(3)</sup>  
(chèque de caution de 50 € TTC par stagiaire et par jour de formation)
- Non-adhérent à AGEFOS PME (entreprise de moins de 50 salariés) : **50 € TTC** <sup>(4)</sup>  
(participation aux frais de stage et d'organisation par stagiaire et par jour de formation)



## INFORMATIONS PRATIQUES

- Possibilité de recevoir le ou les programmes de formation par fax ou par mail sur simple demande.
- Groupe constitué de 5 personnes minimum et de 8 à 10 personnes maximum.
- Remise d'un support de cours à chaque stagiaire.
- Clôture des inscriptions 10 jours avant la date de formation (sauf formations SST 15 jours avant).
- Évaluation des niveaux en début de formation pour une meilleure organisation.

## SUIVI POST-FORMATION PENDANT 3 MOIS

Pour toute information concernant la mise en œuvre du DIF (Droit Individuel à la Formation), n'hésitez pas à contacter votre conseiller.



## ORGANISMES DE FORMATION

Ces formations sont assurées par des organismes de formation retenus, suite à un appel d'offres paru dans la presse régionale, et après délibérations des instances paritaires d'AGEFOS PME, sur la base des critères suivants :

- contenus identiques à tous les organismes,
- qualité des formations,
- proximité et fonctionnalités,
- remise d'un support de cours,
- capacité à adapter la formation à chaque stagiaire,
- respect administratif du dispositif.

La liste des organismes de formation retenus est disponible sur simple demande auprès d'AGEFOS PME Bourgogne.

**Rappel :** AGEFOS PME Bourgogne n'est pas un organisme de formation.



## RENSEIGNEMENTS



**AGEFOS PME**  
**Bourgogne**  
Appelez votre assistante ou le :

**0 820 42 00 51**  
0,18 € TTC/min à partir d'un poste fixe

**Fax : 03 80 78 94 82**

**Email : tpe-b@agefos-pme.com**

(3) Ces actions sont financées sur les fonds mutualisés d'AGEFOS PME Bourgogne avec le co-financement de l'État et du FSE. De ce fait, les modules sont accessibles gratuitement, en contrepartie d'un chèque de caution qui sera restitué après participation.

(4) Inscription possible de vos salariés pour un coût de 50 € TTC par stagiaire et par jour de formation, TVA incluse au taux de 19,6 %.